

DECLARATION PREALABLE AU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES DU 10 AVRIL 2018

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les membres du comité technique spécial des préfetures,

FO-PREFECTURES tient à vous faire part de la crucialité de deux mots pour les préfetures, deux symboles du fondement de notre action publique :

- **Service public,**
- **Sécurité.**

Un service public digitalisé qui devait être facile d'accès pour tous, ultra rapide et d'une simplicité exemplaire.

Qu'en est-il vraiment aujourd'hui ?

Nous nous apercevons que:

- Des centaines de milliers de dossiers SIV sont en instance de traitement (5 à 6 mois d'attente) mettant à mal l'industrie automobile.
- Pour éviter ce désagrément, certaines préfetures ont maintenu leurs régies afin de traiter certains dossiers SIV dit ultra privilégiés. Egalité de traitement ?

Sécurité :

Que dire du contexte national depuis 2015 où le risque terroriste est devenu une certitude de tous les jours.

Depuis trois ans, la sécurité est portée comme emblème national et référence de toute l'action de l'Etat. Il s'agit de toutes les formes de sécurité:

- ✓ lutte anti fraude
- ✓ lutte contre la radicalisation
- ✓ contrôle renforcée de délivrance d'autorisation (par exemple détention d'arme).

Qu'en est-il vraiment, pour ne parler que du principal ?

Toute la puissance de «feu» des préfetures se base sur une contractualisation à outrance de leurs emplois selon les directives nationales.

Tous les contractuels recrutés pour compenser des agents titulaires ne font pas l'objet de vérification préalable avant embauche; pire, tous les contractuels sont affectés dans des services ultra sensibles (service d'accueil étrangers, du cabinet); ils ont accès à toutes les applications nationales, en ayant des droits d'édition, de lecture totalement contraire au directives de la sécurité de système d'informations;



*Dans l'action
pour vous !!!*



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur

☎ 01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93) ✉ fo-prefectures@interieur.gouv.fr 🌐 <http://www.fo-prefectures.com>



DECLARATION PREALABLE AU COMITE TECHNIQUE SPECIAL
DES PREFECTURES DU 10 AVRIL 2018

Vu le dernier événement à la découverte des fiches dans l'entourage immédiat des fonctionnaires, il est urgent de s'interroger sur le niveau réel de la sécurité de nos emplois.

Que dire de l'absence d'habilitation de secret-défense des personnels travaillant dans le COD, et autres services sensibles.

Allons-nous vers une sécurité low cost faute de moyens ?

Il en est de même du contrôle de légalité, des actes des collectivités territoriales.

Faute de moyens suffisants, les préfets doivent prioriser les contrôles en espérant tomber sur des actes à risque.

Que dire de l'externalisation des missions régaliennes telle que la délivrance d'autorisation de détention d'arme.

Que dire de la politique de lutte contre la radicalisation avec la délivrance de subventions à de multiples associations, sans aucun contrôle à priori de la fiabilité de ces bénéficiaires en aval du bon usage des données publiques.

En conséquence, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, **FO PREFECTURES** vous le dit:

Toutes les préfetures et sous préfetures sont en grand danger.

Notre sécurité n'est pas assurée de l'intérieur.

Tous les exemples pré-cités démontrent un risque majeur.

L'heure est grave : nous sommes potentiellement à la veille d'une catastrophe majeure.

CARCASSONNE n'est pas loin pourtant.

FO PREFECTURES demande urgemment que tous les points évoqués dans cette déclaration soient immédiatement corrigés.

Demain, il sera peut-être trop tard.

